

Et si j'ai le cancer ?

Vous suivez bien entendu un traitement prescrit par votre médecin.

Le cancer du nez est reconnu comme une maladie professionnelle. Vous pouvez éventuellement être indemnisé par Fedris.

Prenez contact avec nous!

Dépistage cancer du nez
Agence fédérale des risques professionnels
Avenue de l'Astronomie, 1
1210 Bruxelles

bois@fedris.be
Tél: 02 / 226 62 03



Vous êtes un ancien
travailleur du bois ?



Faites un dépistage
du cancer du nez

FEDRIS

Agence fédérale des risques professionnels
Avenue de l'Astronomie 1
1210 Bruxelles

Contact dépistage cancer du nez :

bois@fedris.be

Tél: 02 / 226 62 03

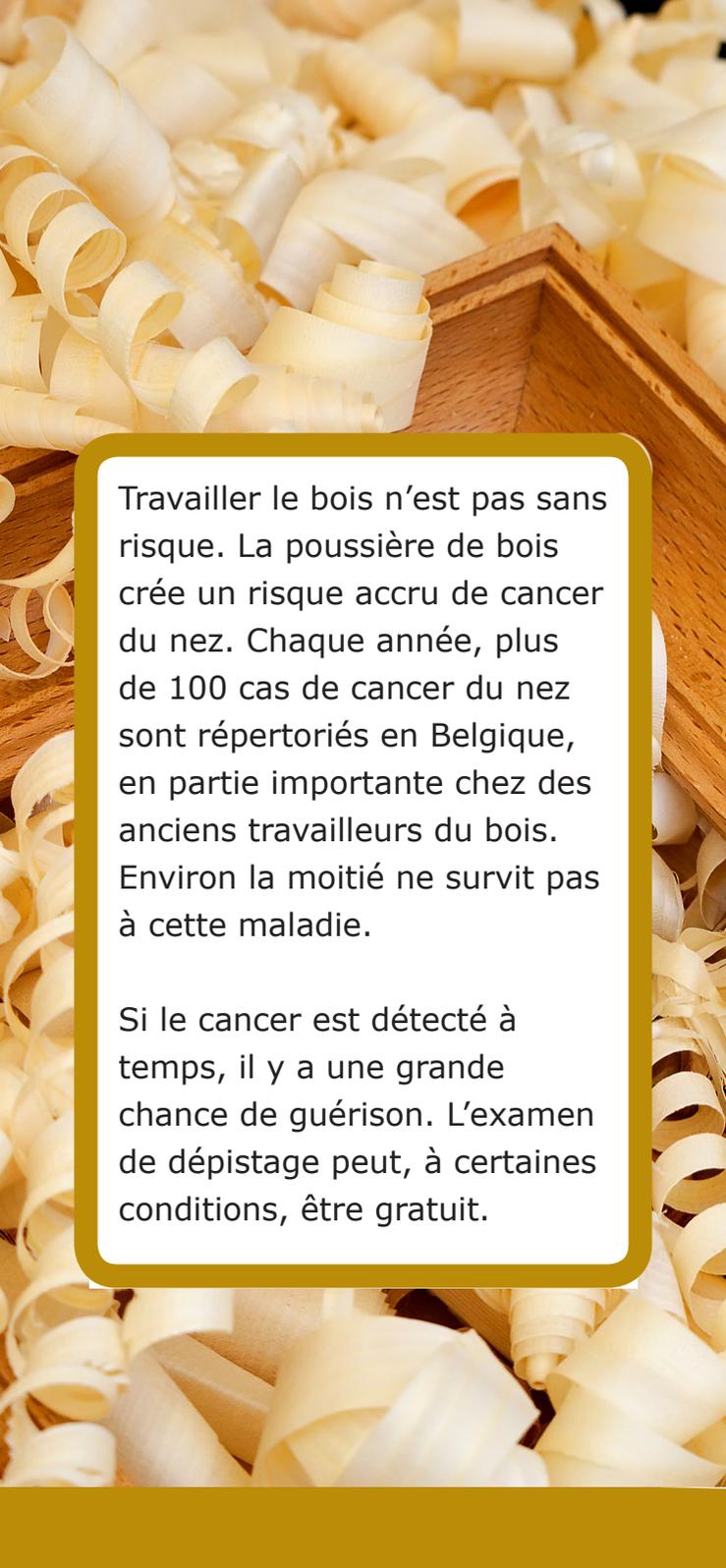
www.fedris.be

Editeur responsable : Pierre Pots, Fedris, Avenue de l'Astronomie 1, 1210 Bruxelles
Dépôt légal: D/2016/14.014/48

.be

FEDRIS





Quels sont les signaux d'alerte?

- le nez bouché d'un côté pendant plus de 15 jours sans raison apparente
- des saignements de nez sans avoir subi de chocs particuliers
- la perte ou la diminution de votre odorat
- le mouchoir teinté de sang lorsque vous vous mouchez

Ces signaux ne sont pas inquiétants en soi mais ils doivent attirer votre attention si vous avez été longtemps travailleur du bois. Pourquoi prendre des risques avec votre santé? Jouez la sécurité et allez voir votre médecin ou un ORL.

Si un cancer est détecté à temps, il y a une bien meilleure chance de guérison.

Travailler le bois n'est pas sans risque. La poussière de bois crée un risque accru de cancer du nez. Chaque année, plus de 100 cas de cancer du nez sont répertoriés en Belgique, en partie importante chez des anciens travailleurs du bois. Environ la moitié ne survit pas à cette maladie.

Si le cancer est détecté à temps, il y a une grande chance de guérison. L'examen de dépistage peut, à certaines conditions, être gratuit.

Conditions pour un examen gratuit

- Vous avez au moins 55 ans?
- Vous avez travaillé 20 ans ou plus dans le secteur du bois?
- Et ce dans le secteur privé, dans une institution provinciale ou communale?
- Vous avez arrêté de travailler dans le bois?

Vous avez répondu oui à ces questions et vous avez au moins un des signaux d'alerte repris à gauche, alors :

- Vous renvoyez à Fedris un formulaire complété "dépistage gratuit du cancer du nez". Vous le trouvez sur www.fedris.be ou vous nous téléphonez, nous écrivez ou nous envoyez un e-mail pour le recevoir.
- Vous prenez entretemps rendez-vous avec un ORL.
- Vous recevez très vite une réponse de Fedris et si elle est positive, vous pouvez ensuite bénéficier d'un dépistage gratuit chez votre ORL.

